

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de G. BORDONARO, Conseiller communal, relative à l'étanchéité du bâtiment de l'école « Le Tilleul ».

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

Début du mois de juin, une tempête a inondé plusieurs quartiers de la Région bruxelloise, et notre commune n'a pas été épargnée. Plusieurs inondations ont eu lieu et, face à de telles intempéries, certaines étaient inévitables, d'autres non. C'est le cas de l'école communale « Le Tilleul », à cause d'une mauvaise étanchéité des châssis. L'eau a pénétré les murs de l'établissement, et a détruit au passage, en quelques secondes, des mois de travaux et dessins réalisés par les enfants. L'aile maternelle a même dû être fermée temporairement car totalement inondée. Le personnel, avec tout le travail à faire d'ordinaire, a dû se plier en quatre pour racler l'eau et tout remettre en place. Je profite par ailleurs pour féliciter le personnel pour leur dévouement. Certes, ce type d'intempérie n'arrive pas tous les jours, eh bien heureusement. Pourtant, ce n'est pas la première fois que l'école rencontre ce type d'inondation, dû au manque d'étanchéité. Il n'est pas normal que, tant le personnel que les écoliers, travaillent et enseignent dans de telles conditions. Nos écoles publiques méritent d'être mieux entretenues.

Mes questions sont les suivantes :

- Nos services sont-ils au courant des problèmes d'étanchéité que rencontre l'école « Le Tilleul » et en connaissent-ils les causes exactes ?
- Comment se fait-il que les châssis, qui apparemment n'est pas un problème nouveau, ne sont toujours pas remplacés ?
- Un remplacement des châssis est-il programmé dans un avenir proche ?

Madame l'Échevine EL IKDIMI donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen EL IKDIMI geeft lezing van het volgende antwoord:

Permettez-moi d'abord de profiter de votre interpellation pour féliciter et remercier à mon tour nos équipes techniques et pédagogiques pour leur réaction face aux graves orages que notre commune a connu le 4 juin.

Votre interpellation part du postulat (partial mais vous êtes dans votre rôle) que la situation à l'école P12-M12 (École « Le Tilleul ») ne s'explique nécessairement que par un défaut de rénovation de l'infrastructure scolaire. Ce n'est pas exact.

De manière objective, il faut souligner les conditions atmosphériques exceptionnelles du 4 juin. Trois vagues successives d'orages se sont abattues sur notre commune. La première vague d'une demi-heure fut la plus importante.

Selon mes informations, nous avons enregistré un total de 29 à 35mm de pluie lors de ces orages à Anderlecht. Les moyennes mensuelles normalisées de précipitations pour mai et juin sont de 60 à 70mm.

Pour information, une toiture de 100m² devait évacuer 3m³ ou pour une salle de sport de 600 m², on parle de 18.000 litres à évacuer.

Nous avons par endroit reçu sur nos têtes en une demi-heure l'équivalent de la moitié des précipitations habituelles pour un mois. En bref, une situation exceptionnelle pour laquelle nos infrastructures n'ont pas été dimensionnées.

Pour les maternelles, nos services relèvent les éléments suivants :

- La surface de la toiture principale est de 495m², ce qui impliquait 14.850 litres à évacuer et la surface pour le bloc des toilettes est de 111m², ce qui impliquait 3.300 litres à évacuer ;
- L'évacuation de la toiture se fait par 5 descentes d'eau, qui ont été rénovées, et qui sont situées vers le bloc WC ;
- Les amorces en toitures sont en bon état ;
- Lors d'un orage aussi puissance, les trombes d'eaux chassent et mouillent directement les façades. Aucun châssis n'est conçu pour résister à ce type de situation exceptionnelle ;
- Les orages du 19 juin n'ont pas provoqué de fuite au niveau des châssis.

Pour le bloc des toilettes, nos services ont constaté un problème d'évacuation de l'eau. En fait, les descentes ont été obstruées par des déchets (feuillages) et des balles en mousse. L'obstruction des descentes d'eau a aggravé la situation en ne permettant pas l'évacuation correcte des pluies torrentielles.

Au niveau du réfectoire, nos services ont constaté de petits débordements dus aux précipitations torrentielles du 4 juin. En comparaison avec des événements passés, la situation s'est améliorée de manière notable, grâce à la réparation de la canalisation d'égout vers la rue. Par ailleurs, aucun problème n'a été constaté pendant l'orage du 19 juin.

Je profite de l'occasion pour vous confirmer l'ambition partagée par notre Collège et l'administration communale de rénover durablement nos infrastructures communales, singulièrement les bâtiments scolaires.

Une demande de subvention pour le remplacement des châssis à P12 a été introduite dans le cadre du PPT à la fin 2018. Selon les derniers échanges avec la « Fédération Wallonie-Bruxelles », le remplacement des châssis devrait être inscrit dans les projets retenus pour 2022. En fonction des décisions prises par la « Fédération-Wallonie Bruxelles », on pourrait désigner une entreprise en 2022 ou 2023.

Nous souhaitons également introduire prioritairement un dossier pour ce bâtiment dans le cadre du programme « Réno Click » de la Région (programme du projet « Révolution » à destination des Communes), pour isoler l'ensemble de l'enveloppe, et

dans la foulée demander le placement de panneaux solaires via le programme « Solar Click ».

G. BORDONARO se réjouit que le Collège reconnaisse que les infrastructures sont vétustes et qu'elles doivent être rénovées. Même si une explication technique a été donnée pour justifier ces débordements et ces précipitations, il n'est pas normal, même au cas où l'eau rentre et coule sur les murs, que les classes maternelles doivent être déplacées dans le bâtiment des classes primaires. Il entend et espère que cela sera rénové en 2022 et qu'il n'y aura plus de pareilles intempéries.